

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2014

Le 20 mars 2014 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

Présents : MM., BIRRAUX, BOMBRUN, JOURDAN, LAFUMA, VERGET, Mmes BORLET, DEFRANCE, GIACOMINO, JOBLIN, MAILLOT,

Absents excusés : Madame Annie MODET-FOL, Messieurs Jean-François DORSIVAL et Antoine GARCIA,

Madame Annie MODET-FOL donne pouvoir à Madame Brigitte GIACOMINO

Bon rétablissement à notre collègue Antoine GARCIA suite à son opération.

Monsieur Gérard BIRRAUX a été nommé secrétaire de séance

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 16 janvier 2014, le Maire ouvre la séance :

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

Vote des comptes administratifs

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents des comptes administratifs 2013 pour le budget principal, le budget assainissement.

- **Budget Principal**

<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section investissement</i>
- Recettes 2013	435 319.72€	246 225.40€
- Dépenses 2013 :	342 624.04€	253 712.99€

Résultat définitif : 278 888.44€

- **Budget assainissement**

<i>Section fonctionnement</i>		<i>Section investissement</i>
- Recettes 2013 :	55 519.98€	28 989.00€
- Dépenses 2013 :	39 018.61€	38 586.94€

Résultat définitif: 82 408.72€

Vote des comptes de gestions

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents des comptes de gestions 2013 pour le budget principal, le budget assainissement établis par Mme Isabelle COLOMB

Affectation des résultats

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents pour l'affectation du résultat relatif au budget communal et d'assainissement à savoir :

- Affectation Budget principal : 0€
- Affectation Budget assainissement : 0€

Tarifs communaux :

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents pour la des tarifs communaux.

A savoir :

Part communale de l'assainissement:

- abonnement : 21.00€ au lieu de 20.40€
- m³ assaini : 0.30€ au lieu de 0.286€

Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) :

- maison neuve : 2 200€
- maison existante : 575€
- Immeuble neuf (par logement) : 1 150€
- Immeuble ancien (par logement) : 350€

Subventions aux associations

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents pour l'attribution des subventions aux associations à savoir :

- Association culturelle : 300€
- La Boule servoise : 300€
- Les Servois sans souci : 300€
- FCLS : 380€
- Les Amis du Vieux Serves : 100€
- ACCA : 100€
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 230€
- Croix Rouge : 76€
- Ligue contre le cancer : 76€
- Les Resto du cœur : 100€
- Sou des Ecoles
 - Piscine : 915€
 - Subvention annuelle : 900€
- CCAS : 3 000€

Cantine scolaire : avenant n°1 – Lot n°7

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents pour l'avenant n°1 du lot 7 relatif à la cantine d'un montant total de 1 163.25€ HT.

Dissolution du SMIGTA

Le Syndicat mixte de gestion du téléalarme propose à ce jour un service qui est nettement moins avantageux que celui offert par le délégataire de service public du Conseil Général. Le Conseil Syndical a donc décidé de dissoudre le SMIGTA étant entendu que les bénéficiaires pourront s'abonner s'ils le souhaitent au service départemental.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents pour la dissolution du SMIGTA

Demandes de subventions exceptionnelles

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association culturelle Servès-Erôme-Gervans d'un montant de 251.39€ relatif à l'organisation de l'animation du repas des Aînés du 1^{er} mars 2014 et à la Boule Servoise d'un montant de 140€ pour un concours départemental.

Questions diverses

▪ **Travaux de la cantine**

Travaux de plaquage et de plomberie en cours. Choix des revêtements pour le sol de la cantine et de la salle d'art plastique ainsi que la faïence.

- Mise en place d'un nouveau copieur à l'école
 - Le nettoyage de printemps initialement le 22/03/2014 sera effectué courant septembre
 - **RAPPEL : Il est désormais INTERDIT d'incinérer les végétaux et autres sur la communes de SERVÈS SUR RHONE suite à l'arrêté préfectoral n°2013-114-0007 du 24 avril 2013.**
 - Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 1998 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
 - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
 - L'inscription aux examens et concours.
 - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.
- Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,